

Protocole

Prise en charge extérieure d'un élève

Sur le temps scolaire

Pour toute prise en charge durant le temps scolaire, l'enfant devra être pris et ramené à l'école par l'un des représentants légaux ou toute personne dûment mandatée par écrit.

Enfant	Ecole
Nom :	Nom de l'école :
Prénom :	Nom du directeur ou chef d'établissement :
Date de naissance :	Nom de l'enseignant :
Adresse :	Classe :
	Horaire de l'école :

Intervenant dans la prise en charge	Modalité de la prise en charge
Nom :	Jour de la semaine :
Prénom :	
Qualité :	Absence pendant le temps scolaire :
Adresse professionnelle :	DeH... à H
	Nom de l'accompagnateur de l'enfant :
	Qualité de l'accompagnateur de l'enfant :

Signataires :

Représentants légaux de l'enfant	Directeur d'école ou chef d'établissement scolaire	Intervenant dans la prise en charge

Date :